

## QUESTIONS AU CONSEIL DU 28/05/2010 DE « ENSEMBLE ET SOLIDAIRES ».

### **2. L'eau du robinet.**

*Le 17 mai dernier, FR3 a diffusé à une heure de grande écoute un documentaire intéressant sur la qualité de l'eau du robinet en France et les risques pour la santé des usagers. Impossible sur certains aspects de ne pas faire le parallèle avec la situation que nous connaissons depuis des années à Etréchy. En attendant que la solution de l'interconnexion avec le Syndicat intercommunal des eaux du plateau de Beauce soit effective, ne serait-il pas judicieux d'améliorer au moins l'information de la population en cas de dépassement ponctuel des teneurs en pesticides et nitrates dans l'eau que la ville continue de distribuer actuellement après dérogations (les personnes âgées et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables) ?*

Réponse :

**L'information à la population est réglementée, s'agissant notamment d'afficher de manière systématique et durable le dernier bulletin d'analyse de l'eau transmis par la DDASS. Cet affichage est bien réalisé. De la même manière, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable est également affiché dès sa réception.**

**A la lumière de ces bulletins d'analyse, il peut être observé :**

- **d'une part, que les dépassements des teneurs en pesticides sont bien ponctuels, (comme vous le faites justement remarquer), voire aujourd'hui encore plus rares**
- **d'autre part, le seuil des 50mg de nitrates par litre, seuil de potabilité, n'a jamais été atteint et encore moins dépassé !**

**Très souvent, les conclusions de la DDASS apportées sur les bulletins d'analyse d'eau relèvent la conformité sanitaire de l'eau distribuée sur l'ensemble des paramètres mesurés... Dès lors, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà des prescriptions en termes de communication, au risque d'apporter encore plus de confusion dans cette situation...**

**Au-delà de cette communication institutionnelle, il faut également relever celle adressée chaque année par la SEE à ses clients et traduisant le bon état sanitaire de l'eau distribuée.**

**La Direction Générale de la Santé a demandé à France 3 un droit de réponse afin de dénoncer le parti-pris, les amalgames et le caractère outrancier de ce reportage.**